

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2020-182/PR/MI portant désignation des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

n° 2020-182/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
30 décembre 2020

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2020

Date du numéro
31 décembre 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992, modifiée par la loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VU La Loi Organique n°2/AN/93/3ème L du 07 Avril 1993 modifiant certaines dispositions de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU La Loi Organique n°11/AN/02/4ème L du 14 août 2002 portant modification de l'article 40 de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU La Loi Organique n°12/AN/07/5ème L du 07 Janvier 2007 modifiant et complétant la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VU La Loi Organique n°13/AN/10/6ème L du 03 février 2011 modifiant la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VU La Loi Organique n°14/AN/11/6ème L du 04 juin 2012 portant modification de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VU La Loi Organique n° 16/AN/12/6ème L du 06 décembre 2012 portant modification de l'article 33 de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux Elections

VU Le Décret n°93-0023/PRE/MI du 29 mars 1993 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité des cartes d'électeurs

VU Le Décret n°2010-0241/PR/MID du 18 décembre 2010 portant composition et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

VU Le Décret n°2019-0095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-0096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du gouvernement

VU Le Décret n°2019-0116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des ministères

VU

Le Décret n°2020-317/PR/MI du 14 décembre 2020 fixant la date des élections présidentielles et portant convocation du collègue électoral

VU Le Décret n°2020-320/PR/MI du 17 décembre 2020 portant organisation du scrutin présidentiel du vendredi 09 Avril 2021
SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Dans le cadre des Elections Présidentielles du Vendredi 09 avril 2021, les personnes dont les noms suivent, sont désignées en qualité des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et ce, dans la ville de Djibouti et dans chaque région :

DJIBOUTI-VLLE : Désignés par le Gouvernement : Titulaires : 1. FARAH ABDILLAH WALIEH2. ALI SILLAYE ABDALLAH3. MOHAMED FOUAD ABDOSuppléants (es) : 1. OSMAN ABDI MOHAMED2. MARIAM HAMADOU ALI3. IDE SOULEIMAN ABDIDésignés par le Président de l'Assemblée Nationale : Titulaires : 1. MOHAMED HOUMED ALI2. ADEN MOHAMED AHMED3. Mme FATOUMA HAMADOU GAASuppléant (e) : 1. Mme MOUMINA ALI MOHAMED2. AHMED OTBAN MOHAMED3. Mme KHADIGA HOUMED GARADMagistrats : Titulaires : 1. Mme IMANE MOHAMED ELMI2. AICHA-ARAFAT ABOUBAKER HASSAN3. HOUSSEIN MAHAMOUD HOUSSEINSuppléants (es) : 1. Mme SAGAL MOHAEMD ISMAEL2. MOUNA ALI HASSAN3. Mme DEGAN YOUSOUF IBRAHIMSociété Civile : Titulaires : 1. YOUSOUF HASSAN NOUHO2. SAIDA MOHAMED MOUSSA3. SOULEIMAN DARAR HOUSSEINSuppléants (es) : 1. MOHAMED MOUSSA BOHA2. DINI IDRIS DAUD3. ALI MOHAMED OMARPartis Politiques : Un titulaire et un (1) suppléant désigné par chaque parti politique.RPP1. MOHAMED ABDALLAH MAHYOUBSuppléant : 1. DINI ABDALLAH OMARFRUDTitulaire : 1. HOUMED ALI IBRAHIM (Barouli)Suppléant : 1. YACIN MOHAMED HASSANPNDTitulaire : 1. ABDOURAHMAN FARAH MOHAMOUDSuppléant : 1. OMAR IBRAHIM HASSANPSDTitulaire : 1. Mme HAWA KASSIM ABDILLAHISuppléant : 1. MAHAD FARAH NOURUPRTitulaire : 1. DATO MOHAMED DATOSuppléant : 1- ALI MOHAMED IBRAHIMUPJTitulaire : 1. ZAKARIA APTIDONSuppléant : 1. MOUSTAPHA AHMED MIGUILREGION L'ALI-SABIEH : Désignés par le Gouvernement : Titulaires : 1. HASSAN IDRIS DARAR2. ISMAEL BOUH GUEDISuppléants : 1. DJIBRIL OMAR HOCH2. MAHAMOUD MIGANEH DOUALEHDésignés par le Président de l'Assemblée NationaleTitulaires : 1. MAHAMOUD ABDALLAH ASSOWEH2. DJAMA ELMI YABEHSuppléants : 1. ABDI HASSAN BOULHAN2. FEISAL GUIRREH BOUHMMagistrats : Titulaires : 1. YASSER WABERI ASSOWEH2. IBRAHIM FARAH ADAWEHSuppléantes : 1. Mme AMINA HACHI ABDI2. Mme SAIDA AHMED ABDALLAHSociété Civile : Titulaires : 1. ISMAIL BOUH GADID2. HASSAN IDRIS DABARSuppléants : 1. MOHAMED HOUSSEIN FARAH2. CHARMARKEH HOUSSEIN DARARRPPTitulaire : 1. MAHAMOUD HASSAN OMAR ABSIEHSuppléant : 1. AHMED MOUSSA OBSIEHFRUDTitulaire : 1. MOUMIN BARKAT MOUSSASuppléant : 1. HASSAN ABDI FARAHNPNDTitulaire : 1. AHMED OMAR ADENSuppléant : 1. HASSAN GAMIYEH RAGUEHPSDTitulaire : 1. SOULEIMAN MOUHOUMED KAMILSuppléant : 1. MOHAMED ABDILLAH MOUSSAUPRTitulaire : 1. HASSAN KAYAD FARAHSuppléant : 1. ABDOULKADER AHMED KAYADUPJTitulaire : 1. Mme KADIDJA ASSOWEH AMOUDSuppléant : 2. AHMED OMAR GUEDIREGION D'ARTA : Désignés par le Gouvernement : Titulaires : 1. SAAD IBRAHIM DIRIR2. ALI MOHAMED DARARSuppléants (es) : 1. FARHAN KHAIREH WALIEH2. ABDOURAHMAN HOUSSEIN DOUALEHDésignés par le Président de l'Assemblée NationaleTitulaires : 1. SOULEIMAN GAMIYEH BOUH2. WALEH MOUSSA GOUDOUSSSuppléants : 1. ALI HAMADOU HASSAN2. MOHAMED-NOUR DAUD HASSANMagistrats : Titulaires : 1. MAHDI ABDI RAGUEH2. MAHAD MOHAMED HADJISuppléants (es) : 1. Mme LEILA MOHAMED ALI2. Mr DAUD ABDI BOURALEHSociété Civile : Titulaires : 1. HASSAN ALI HADI2. ALI DARAR GUEDISuppléant (e) : 1. NOURADINE AHMED WAIS2. MOUNA DJAMA ADENRPPTitulaire : 1. MAHAMOUD MOHAMED MIGUIL BOULHANSuppléante : 1. Mme HAWA OMAR ABDILLAHIFRUPTitulaire : 1. GOBAAD HASSAN MOHAMEDSuppléant : 1. NACER KAYAD ROBLEHPNPTitulaire : 1. MOHAMED MOHAMOUD HOUSSEINSuppléant : 1. ABSIEH MOHAMOUD HOUSSEINPSDTitulaire : 1. Mme FATHIA ELMI HASSANSuppléant : 1. BILEH MAHDI ABDIUPRTitulaire : 1. ABDOULKADER IDRIS DAUD Suppléant : 1. HOUSSEIN ABEKARI MOHAMEDUPJTitulaire : 1. ADEN SAID HARED Suppléant : 1. YABEH ELMI MIGUILREGION DE DIKHIL : Désignés par le Gouvernement : Titulaires : 1. HASSAN MOHAMED AMIN2. MOUHOUMED BOUH GUIRREHSuppléants : 1. AHMED IBRAHIM HASSAN2. HOUSSEIN HASSAN ELABEHDésignés par le Président de l'Assemblée NationaleTitulaires : 1. HAMADOU ALI MOHAMED2. IDRIS FARAH KAYADSuppléant (e) : 1. RAYAN MIINE GOWRAH2. Mme SITI SAID HARBIMagistrats : Titulaires : 1. Mme AMINA ALI ADOU2. ABDILLAH AWALEH ARABSuppléant (e) : 1. ADAWEH MOHAMED MAHAMOU2. Mme SIRAD WAISS BOULALEHSociété Civile : Titulaires : 1. ABDOURAHMAN OMAR BANDJIR2. HALIMA HOUMED GADITOSuppléants : 1. AHMED MAHAMOUD

ABANEH2. ABDALLAH MOHAMED HASSANRPPTitulaire :1. MAHAMOUD IDRIS FARAH KAYADSuppléant :1. HAMADOU OUDOUM HAMADOUFRTitulaire :1. MOHAMED HASSAN MOHAMEDSuppléant :1. MOHAMED MOUSSA MOHAMEDPNDTitulaire :1- AHMED NOUR IMANSuppléante :1. Mme CHAKOURA ALI MIGANEHPSDTitulaire :1. KENNEDID ABDI FARAHSuppléante :1. Mme MOUNA AHMED HASSANUPRTitulaire :1. Mme FATOUMA ALI ISMAELSuppléant :1. HAMADOU MOHAMED HAMADOUDJTitulaire :1. GOUHAD HOCH HAREDSuppléant :1. ABDOURAZAK AHMED HOCHREGION D'OBOCK :Désignés par le Gouvernement :Titulaires :1. Mme KADIDJA IBRAHIM IDRIS2. HOUMED SAID MOHAMED-Suppléant (e) :1. AHMED MOHAMED ALI2. Mme FATOUMA HOUMED YACINDésignés par le Président de l'Assemblée NationaleTitulaires :1. TAHER MOHAMED TAHIRO2. BOURHAN YOUSSEF MOHAMEDSuppléants :1. KALIF HASSAN AHMED2. SADEK BOURHAN ALIMagistrats :Titulaires :1. ABDALLAH HOUMED AHMED2. Mme FATOUMA MOHAMED IDRISSuppléants :1. ISAM KHALED ABDALLAH2. MAHAMOUD ABDOULKADER HAMZESociété Civile :Titulaires :1. HOUMED SAID MOHAMED2. ALI MOHAMED MOLASuppléant (e) :1. ALI IBRAHIM HAMADOU2. ZEINABA AHMED YACOURPPTitulaire :1. MAHAMOUD HOUMED DINI CHEIKHSuppléant :1. AHMED MOHAMED ABDOFRUITitulaire :1. ALI HAROUN ALISuppléant :1. MOHAMED HAISAMA GORAHPNDTitulaire :1. YACOUR OSMAN ELABEHSuppléante :1. Mme FATOUMA HASSAN MAHAMOUDPSDTitulaire :1. SAID MERITO ALISuppléant :1. ALI ADEN SOLMAUPRTitulaire :1. ALI HOUSSEIN AHMEDSuppléante :1. Mme OUMA HOUMEDUPJTitulaire :1. ZAKARIA OMAR GUEDISuppléant :1. NASSER OMAR GUEDIREGION DE TADJOURAH :Désignés par le Gouvernement :Titulaires :1. MOUSSA MOHAMED ABDALLAH2. ARAMIS KAMIL CHEICKSuppléant (e) :1. IBRAHIM ADBARA2. Mme SALAMA ADEN ALIDésignés par le Président de l'Assemblée NationaleTitulaires :1. KAMIL ALI SOUMBOUROU2. HOUMED BARKAT SIRAJSuppléantes :1. Mme FATOUMA ABADER MOHAMED2. Mme SAIDA MOHAMED DINIMagistrats :Titulaires :1. AHMED HALATO DETTA2. Mme KADIRA MOHAMED IDRISSuppléantes :1. Mme SAGAL HASSAN ELMI2. Mme BILAN AHMED RAGUEHSociété Civile :Titulaires :1. MOUSSA ABDALLAH MOHAMED2. ARAMIS KAMIL SEIKSuppléant (e) :1. BRAHIM ADBARA2. SALAMA ADEN ALIRPPTitulaire :1. MAHAMOUD ALI ABDOULKADER MOHAMEDSuppléant :1. AHMED ADEN MOHAMEDFRUITitulaire :1. ALI MOHAMED HOUMED (MOYALEH)Suppléant :1. ABDOURAHMAN MOHAMD ROUFFAPNDTitulaire :1. AHMED ALI ABDOURAHMANSuppléante :1. Mme HASNA ADEN MOHAMOUDPSDTitulaire :1. OMAR KASSIM YOUSSEFSuppléant :1. AHMED HASSAN DABALEHUPRTitulaire :1. ADEN ISMAEL ADENSuppléante :1. Mme AMINA HOUMADO ARAMISUDJTitulaire :1. HANI AHMED HOCHSuppléant :1. ALI KAMIL BARAKOYTA

Article 2

Les membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) doivent prêter serment conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n°2010-0241/PR/MID du 18 Décembre 2010.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH